Nations Unies S/PV.6659



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6659e séance

Mardi 15 novembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Moraes Cabral	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/682)

11-59361 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 novembre 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/682)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/682, qui contient une lettre datée du 3 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, dans laquelle celui-ci transmet le quarantième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko : Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil mon sixième rapport en ma qualité de Haut-Représentant, le quarantième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (voir S/2011/682). L'exposé d'aujourd'hui est aussi le premier que je fais en tant que Haut-Représentant depuis que la fonction de Représentant spécial de l'Union européenne est passée au nouveau Chef de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, M. Peter Sørensen. Nous travaillons étroitement ensemble, peut-être même cordialement. Grâce à cette coopération, je m'attends à ce que nous démontrions l'unité de la communauté internationale et la fermeté de son soutien à la Bosnie-Herzégovine, dans la poursuite de ses aspirations à l'intégration dans les structures euro-atlantiques, tout en veillant à ce que l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine – l'Accord de paix de Dayton/Paris – soit intégralement respecté et exécuté et que les réformes antérieures qui mettent en œuvre cet accord ne soient pas mises en péril.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil il y a un an (voir S/PV.6421), j'ai indiqué avec un optimisme réservé qu'en dépit de toutes les difficultés rencontrées par la Bosnie-Herzégovine, l'année écoulée avait été synonyme de nombreuses évolutions positives, en particulier dans le contexte de la coopération et de la réconciliation régionales et de la levée de l'obligation de visa pour se rendre en Union européenne (UE). Je tiens à souligner que le Président de la Serbie, Boris Tadić, et le Président de la Croatie, Ivo Josipović, ont poursuivi leurs politiques de collaboration constructive, et que la situation régionale demeure plus favorable qu'elle ne l'a jamais été depuis la guerre en Bosnie-Herzégovine.

Cependant, depuis mon dernier rapport (S/2011/283), la Bosnie-Herzégovine a pour sa part continué à stagner sur le plan politique et a connu certains revers. Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité en mai (voir S/PV.6529), j'ai été contraint de présenter un rapport spécial décrivant dans le détail les graves violations de l'Accord de Dayton commises par l'une des deux entités de la Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, depuis lors et en dépit de la bonne volonté de la communauté internationale, l'Accord de Dayton a fait l'objet de nouvelles atteintes. L'une des raisons principales de ces atteintes est profondément ancrée dans la culture politique de la Bosnie-Herzégovine, qui veut que les personnalités politiques se montrent peu enclines au compromis, évitent le dialogue sur les questions fondamentales et utilisent régulièrement le système à mauvais escient.

Plus d'un an après les élections générales, le Conseil national des ministres n'a pas encore été nommé et un grand nombre d'institutions publiques subissent une forte pression politique, institutionnelle et économique, ce qui a, de toute évidence, un impact sur leur efficacité et leur fonctionnalité. Le budget de l'État pour 2011 n'a pas encore été adopté, et les institutions d'État éprouvent des difficultés liées au financement temporaire. La perspective de l'adoption prochaine d'un budget pour 2011, ou pour 2012, paraît

lointaine. Les processus d'intégration à l'Union européenne et aux structures euro-atlantiques sont au point mort du fait de l'adhésion continue à des politiques nationalistes étroites. Sans surprise, l'économie continue de pâtir de la situation.

Dans ce contexte, les agences internationales de notation ont placé sous surveillance négative la note du pays, non pour raisons économiques, mais elles ont avancé en particulier la précarité de la situation politique en Bosnie-Herzégovine. Dans son rapport de suivi annuel concernant la Bosnie-Herzégovine, la Commission européenne a également fait mention des problèmes politiques que connaît le pays.

Au cours de la période à l'examen, la Republika Srpska a continué de prendre des mesures juridiques et politiques et de recourir à des rhétoriques incendiaires contre les institutions, les domaines de compétence et les lois de l'État fédéral de Bosnie-Herzégovine et contre l'autorité qui m'est conférée en vertu de l'Accord de Dayton et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Bien que la décision prise le 13 avril par l'Assemblée nationale d'organiser un référendum ait été annulée le 1er juin, les brûlantes conclusions adoptées le même jour continuent d'influer sur les politiques de la Republika Srpska vis-à-vis des institutions de la Bosnie-Herzégovine, de mon Bureau et de mon mandat. Il convient de souligner que la Republika Srpska n'a pris la décision d'annuler le référendum qu'à la suite d'une intervention personnelle et directe de Mme Catherine Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Je saisis cette occasion pour remercier publiquement Mme Ashton de ses efforts, qui m'ont permis d'éviter d'avoir à utiliser mon mandat exécutif, processus que je tiens à ce stade à éviter d'utiliser le plus possible pour régler les difficultés par d'autres moyens.

À cet égard, et conformément au principe de l'autonomisation des autorités politiques locales, j'ai continué d'appliquer durant la période considérée la politique de longue date qui consiste à éviter le plus possible d'utiliser mes pouvoirs exécutifs à moins que ce ne soit absolument nécessaire, en dépit des difficultés politiques actuelles. De fait, la seule fois que j'ai eu recours à mes pouvoirs exécutifs au cours des six derniers mois, c'était pour lever les sanctions imposées par mes prédécesseurs pour défaut de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). C'est une décision prise suite à l'arrestation et au transfert à La Haye de Ratko Mladić, dernier fugitif accusé de crimes par le TPIY dans le cadre de la guerre en Bosnie. J'ai donc levé l'interdiction, ce qui a constitué mon premier recours, sur les six derniers mois, aux pouvoirs exécutifs qui m'ont été conférés.

Hélas, l'arrestation de Mladić ne s'est pas accompagnée d'une diminution des propos nationalistes incendiaires, dans lesquels s'inscrivent les nouvelles déclarations d'autres responsables de la Republika Srpska en faveur de la dissolution de l'État et les commentaires xénophobes à l'encontre d'autres groupes ethniques. À cet égard, je tiens à dire ma profonde préoccupation au sujet des récentes déclarations publiques émanant de la Republika Srpska, qui contestent à la Bosnie-Herzégovine, qu'ils qualifient de « communauté d'États » – « drzavna zajednica » – son caractère d'État en passant sous silence le fait que la Bosnie-Herzégovine, est, tout comme la Slovénie et la Croatie, Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis le 22 mai 1992, et ce, sur la base de la recommandation directe et unanime du Conseil de sécurité à cet effet, en date du 18 mai de la même année. Ces déclarations, qui nuisent aux dispositifs constitutionnels prévus dans l'Accord de paix de Dayton, ne doivent pas être prises à la légère, d'autant que l'Accord est directement attaqué d'autres parts, ainsi qu'il est précisé dans le présent rapport et dans les précédents.

Certains responsables et hommes politiques de la Fédération ont également tenu des discours déplacés, comme j'en rends compte en détail dans mon rapport. Les deux principaux partis croates de Bosnie-Herzégovine continuent de remettre en cause la légalité et la légitimité du Gouvernement en place. Certains dirigeants politiques bosniaques se sont laissés aller à la surenchère verbale dans leur réponse aux déclarations des dirigeants de la Republika Srpska et ont averti qu'un conflit pourrait éclater s'ils essayaient de diviser le pays. Je n'ai cessé d'attirer l'attention sur les dégâts que pouvait causer ce type de propos et je voudrais, à cette occasion, en appeler une fois de plus aux dirigeants de Bosnie-Herzégovine afin qu'ils œuvrent à la réconciliation, au dialogue et à la coexistence, plutôt que de propager la xénophobie, la peur et la méfiance.

Face à cet état de fait et aux interventions négatives que je viens de décrire, il n'est pas

surprenant qu'on n'ait pas enregistré d'évolution significative concernant la question européenne ou l'adhésion à l'OTAN. La situation n'a pas davantage évolué concernant la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions nécessaires à la fermeture de mon Bureau.

Je suis profondément inquiet, également, de la situation sur le plan de l'état de droit, étant donné que la Republika Srpska remet régulièrement en question jusqu'à la compétence des institutions judiciaires de l'État, y compris la juridiction et le rôle de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine elle-même. Les autorités ont également continué d'attaquer et de remettre en question d'autres institutions clefs de l'État dans le pays. Il est difficile de ne pas croire qu'on tente ici de caractériser les institutions comme dysfonctionnelles et donc superfétatoires au niveau de l'État.

C'est une mauvaise démarche. La Bosnie-Herzégovine et les entités ne pourront tourner définitivement la page que lorsque les dirigeants politiques comprendront que les entités et l'État ne peuvent être forts qu'à condition que les deux niveaux de gouvernement eux-mêmes soient forts; et que tous deux ne peuvent se renforcer que lorsqu'ils travailleront de concert et que l'État bénéficiera de l'appui dont il a besoin pour être efficace.

Des difficultés sont également apparues au niveau de la Fédération et 16 ans après la signature de l'Accord de paix, mon Bureau est encore obligé d'entrer en scène pour combler les grandes insuffisances du système juridique national, qui engendrent d'importants problèmes juridiques et politiques au niveau du pays. J'ai dû intervenir en juillet dans le canton de Bosnie centrale après que certains ont essayé de passer outre la Constitution en formant un Gouvernement qui aurait pu provoquer des tensions d'une gravité inadmissible. Mon intervention – sous la forme non pas d'un recours aux pouvoirs de Bonn mais d'une lettre – a permis aux parties locales de régler la situation de façon conforme à la Constitution et d'ouvrir la voie à la formation de gouvernements dans d'autres cantons et peut-être même au niveau de l'État.

Étant donné les constats que je continue de faire, il apparaît que mon Bureau doit rester en place pour continuer de combler ce type de vides juridiques et maintenir la stabilité. Cette nécessité se maintiendra jusqu'au jour où la Bosnie-Herzégovine pourra fonctionner de façon autonome et progresser fermement et définitivement sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous avons connu une situation un peu similaire dans mon propre pays, l'Autriche, au lendemain de sa libération par les soldats américains, russes, français et britanniques en 1945. Les forces alliées sont restées jusqu'à ce qu'elles soient sûres que le nazisme ne renaîtrait pas de ses cendres et que la démocratie était profondément enracinée dans le pays.

Mon mandat consiste principalement à superviser l'Accord de paix de Dayton. L'Accord de Dayton est fondamentalement un traité de paix et nous relevons chaque jour des indices qui nous permettent de conclure que, s'il venait à être mis à mal, cette situation serait lourde de conséquences non seulement pour la Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour la région et pour la communauté internationale dans son ensemble. Compte tenu des tendances négatives et de l'instabilité politique enregistrées encore actuellement, il est essentiel que la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui est dotée d'un mandat exécutif au titre du chapitre VII, reste sur place et qu'elle continue d'aider le Bureau du Haut-Représentant et d'autres organisations internationales à mettre en œuvre leur mandat respectif.

S'il nous faut maintenant nous concentrer sur les difficultés immédiates, je pense qu'il importe également de porter un regard critique sur ce que nous devons faire pour sécuriser le pays de façon à ce qu'il puisse fonctionner et être viable sur le long terme. Il est clair que nous devons appuyer le principe de la prise en charge en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, je voudrais dire quelques mots sur la démarche que devrait à mon avis suivre, à l'avenir, la communauté internationale concernant la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine s'inscrit dans le cadre de l'Union européenne et des institutions euro-atlantiques. L'Union européenne et l'OTAN ont donc un rôle important à jouer en Bosnie-Herzégovine s'agissant d'aider le pays à remplir les critères qui lui permettront de réaliser son vœu d'adhésion aux deux organisations. Il importe que la Bosnie-Herzégovine reste inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale jusqu'à ce que le travail soit terminé. D'aucuns pensent que le moment est venu maintenant de laisser la Bosnie-Herzégovine se débrouiller par elle-même; certains parlent de lassitude de la communauté internationale à l'égard de la Bosnie-

Herzégovine. Je ne partage pas ce point de vue et je pense que des décisions de cet ordre seraient la porte ouverte aux tentatives de ceux qui ont des velléités d'affaiblir l'État et au bout du compte, de le diviser, et qu'elles pourraient aboutir à de nouveaux désordres.

La communauté internationale a obtenu de remarquables résultats en Bosnie-Herzégovine au cours des 15 dernières années. Toutefois, il est clair, vu la situation politique actuelle, que nous ne sommes pas encore parvenus à un règlement politique durable et viable qui nous permette d'envisager une paix sur le long terme. C'est en continuant de nous consacrer à cette question et en poursuivant notre engagement en Bosnie-Herzégovine que nous pourrons atteindre l'objectif auquel nous aspirons tous : une Bosnie-Herzégovine stable, sécurisée et réglant ses problèmes par la voie institutionnelle tout en progressant vers l'intégration euro-atlantique. Je suis réellement convaincu que cela peut devenir une réalité si nous restons engagés en faveur de cette cause et si s'opère enfin un changement fondamental dans les modes de fonctionnement politiques en Bosnie-Herzégovine, de façon que le dialogue et le sage compromis deviennent la règle plutôt que l'exception.

Malgré les défis que la Bosnie-Herzégovine doit relever aujourd'hui, j'aimerais féliciter le pays de son mandat au sein de cet organe et de l'excellent travail qu'il a accompli. Siéger au Conseil de sécurité a permis à la Bosnie-Herzégovine de nouer de nouvelles amitiés aux quatre coins du monde et de bénéficier du respect de nombreux pays, ce qui doit être considéré en soi comme un important succès en matière de politique étrangère. De mon propre point de vue, il s'agit du plus grand succès sur le plan de la politique étrangère de ce pays depuis Dayton.

Je voudrais aussi remercier personnellement l'Ambassadeur Ivan Barbalić de son travail acharné, de l'engagement dont il fait preuve, de son professionnalisme et de son idéalisme.

Pour l'avenir, je souhaite assurer le Conseil de toute ma détermination de respecter mon mandat à la lettre et de veiller au strict respect de l'Accord de paix. On ne peut progresser en régressant. Je suis également déterminé à assister, par tous les moyens possibles, Peter Sørensen dans les tâches qui lui sont confiées en qualité de Représentant spécial de l'Union européenne, et ce afin de progresser sur le programme de l'Union. Je compte sur tout le soutien du Conseil de sécurité et du Conseil de mise en œuvre de la paix dans le cadre des tâches dont je dois m'acquitter, pour respecter le mandat que le Conseil m'a confié, et mettre à profit le succès de l'effort de paix consenti dans le pays pour nous permettre d'atteindre le stade où l'on pourra considérer sans l'ombre d'un doute que la paix et la stabilité sont irréversibles, tout comme l'inscription du pays dans la perspective euro-atlantique.

Œuvrons tous ensemble, au sein de la communauté internationale tout entière, afin de parcourir les derniers mètres restants pour garantir la paix et sceller l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine. Ensemble, nous pouvons le faire. Ensemble, nous réussirons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Comme l'indique son rapport (S/2011/682, annexe), la situation dans le pays reste complexe. Toutefois, un certain nombre de réalisations positives sont à relever.

Bien que nous n'ayons pas réalisé tout ce qui était prévu en matière d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, il existe un engagement, un appui et un enthousiasme forts à l'égard de cet objectif parmi les dirigeants politiques mais aussi au sein de la population du pays tout entière. Nous sommes déterminés à remplir les conditions restantes pour obtenir dès que possible le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

Par ailleurs, nous saluons la décision de l'Union européenne de nommer M. Peter Sørensen comme Représentant spécial pour la Bosnie-Herzégovine. Cette décision vient consolider de manière opportune la présence de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, ce qui devrait permettre de mieux orienter le processus de réforme en vue de l'adhésion du pays à l'Union européenne.

Nous accueillons avec satisfaction la décision du Haut-Représentant de lever les sanctions contre certains individus originaires de Bosnie-Herzégovine.

Malheureusement, depuis la tenue des élections le 3 octobre 2010, le nouveau Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine n'a pas encore été formé.

Toutefois, nous avons mis en place toutes les autres institutions du pays, qui assument leurs responsabilités.

Par ailleurs, la présidence de Bosnie-Herzégovine a joué un rôle important dans l'amélioration et la promotion des relations avec les pays voisins, et dans le renforcement de la coopération régionale. Elle a également pris d'importantes décisions en matière de politique étrangère, comme la prorogation du mandat des forces armées bosniennes déployées auprès de la Force internationale d'assistance à la sécurité, et la reconnaissance du Conseil national de transition de la République libyenne.

Indépendamment des difficultés politiques, le climat reste sûr et la situation en matière de sécurité est bonne. Voilà plusieurs années que globalement la situation sur le plan de la sécurité est calme et stable en Bosnie-Herzégovine, comme en témoignent les rapports de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, déployée dans le cadre de l'opération Althea, avec laquelle nos forces armées ont établi une coopération excellente et très productive. Pendant la période considérée, les services de maintien de l'ordre de notre pays ont bien coopéré avec la Mission de police de l'Union européenne, en particulier pour ce qui est de lutter contre le crime organisé et la corruption, et de promouvoir l'application du principe de responsabilité au sein des organes de police.

La Bosnie-Herzégovine coopère également de façon satisfaisante avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et ce, pas seulement pendant la période considérée, mais depuis des années. La Stratégie de poursuite des auteurs de crimes de guerre mise en œuvre par l'État a largement contribué à la réconciliation dans notre pays. Par ailleurs, une base de données sur les crimes de guerre a été créée et un travail est actuellement mené pour catégoriser les crimes de guerre et déterminer à quel niveau – État fédéral ou entités fédérées – les affaires y relatives doivent être poursuivies ou jugées. La poursuite de tous les criminels de guerre en Bosnie-Herzégovine est une condition préalable non seulement pour la réconciliation, mais aussi pour la paix et la stabilité de notre pays et de la région tout entière.

La situation socioéconomique du pays est difficile. À notre avis, la crise économique et financière mondiale est l'une des principales raisons de ces difficultés. Toutefois, comme l'indique le rapport, les données économiques pour 2011 font apparaître des signes d'amélioration. Les exportations de la Bosnie-Herzégovine sont en hausse, tandis que la production industrielle totale a progressé de 7,7 %.

Compte tenu de ces évolutions positives, nous sommes convaincus qu'il existe un moyen de surmonter la situation actuelle, qui est complexe mais pas insoluble. Nous devons mettre en place un climat constructif qui favorisera des processus politiques positifs et un esprit de coopération pour régler les problèmes politiques actuels en Bosnie-Herzégovine. Dans l'intervalle, nous apprécions à sa juste valeur l'appui précieux que la communauté internationale nous apporte pour réaliser nos objectifs d'intégration euro-atlantique.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de son exposé complet et instructif. Nous saluons la contribution que depuis 16 ans le Haut-Représentant et son Bureau apportent à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais néanmoins faire trois brèves observations concernant la situation en Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est demeurée calme et stable. La Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), déployée dans le cadre de l'opération Althea, et les forces qui l'ont précédée, à savoir la Force militaire multinationale de mise en œuvre et la Force de stabilisation, n'ont jamais eu à intervenir pour rétablir la paix. Il n'y a aucun signe de violence déstabilisatrice. Quand on regarde moins de 20 ans en arrière, à l'époque où la Bosnie-Herzégovine était au bord de l'implosion, cette évolution positive mérite d'être saluée expressément.

Dans ce contexte, l'Union européenne a décidé de reconfigurer l'EUFOR Althea. L'objectif principal de la Mission sera désormais d'assurer le renforcement des capacités et la formation des forces armées bosniennes afin qu'elles soient en mesure de maintenir elles-mêmes la paix et la stabilité.

Toutefois, la paralysie politique persistante est une source d'inquiétude pour nous. Le récent rapport de suivi publié par l'Union européenne a souligné l'impasse dans laquelle se trouve le processus de réforme. Il est particulièrement préoccupant que les

représentants politiques ne soient pas d'accord sur la direction que doit prendre le pays.

Cela m'amène à ma deuxième observation qui porte sur ce que la communauté internationale peut faire pour aider la Bosnie-Herzégovine à relancer le processus de réforme, et ce faisant à retrouver le chemin qui doit la mener à l'Europe. Il incombe aux dirigeants politiques bosniens de placer le bien-être de l'ensemble du pays et de tous ses habitants en tête de leurs priorités, de former d'urgence un nouveau gouvernement fédéral et de s'attaquer aux projets de réforme en souffrance. Voilà qui devrait être fait sans tarder. Or, depuis Dayton, la communauté internationale a souvent dû remédier aux défaillances des processus politiques intérieurs. Cela ne peut plus durer.

Compte tenu de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine, une surveillance étroite et une supervision d'ensemble par la communauté internationale se sont avérées absolument nécessaires dans le passé. Mais cette approche n'a pas réussi à inciter les politiciens locaux à opter pour la voie du compromis plutôt que de satisfaire leurs visées nationalistes. De fait, la stratégie adoptée par la communauté internationale s'est parfois révélée un obstacle à ce que les dirigeants politiques soient responsables devant leurs électeurs et prennent en main le processus de réforme.

Nous ne devons pas continuer ainsi. Nous devons nous employer à trouver des instruments mieux à même de susciter une évolution positive. Il faut renoncer aux approches obsolètes. Avoir dissocié le Bureau du Haut-Représentant du poste de représentant spécial de l'Union européenne et doté ce dernier d'un mandat robuste était une mesure importante. Mais d'autres doivent suivre. L'intégration européenne telle qu'envisagée par l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine doit devenir le seul enjeu. Cela suppose de poursuivre la reconfiguration de l'EUFOR Althea. En outre, nous sommes d'avis que le Bureau du Haut-Représentant devrait être réduit et délocalisé à l'étranger, le niveau d'effectifs devant être proportionnel aux tâches qui lui restent.

Troisièmement, pour préserver la contribution du Bureau du Haut-Représentant à la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine, il convient d'apporter une réponse globale et durable à la question de l'immunité judiciaire du personnel, actuel ou ancien, du Bureau. Nous comptons engager une discussion plus approfondie sur cette question et inviter les membres à y participer.

Je voudrais, pour terminer, souligner que nous appuyons pleinement la prorogation du mandat de l'EUFOR et de l'Opération Althea pour une année supplémentaire, sur laquelle le Conseil de sécurité se prononcera demain. Cette mission apporte une contribution importante à la mise en œuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Elle symbolise notre engagement collectif en faveur d'un avenir de paix, de démocratie et de prospérité pour la Bosnie-Herzégovine et son peuple. C'est cette Bosnie-Herzégovine-là, désireuse et capable de mener à bon terme, par ses propres efforts, le processus d'intégration à l'Union européenne, qui est le meilleur garant du développement pacifique de la région. L'Allemagne continuera d'appuyer tous les efforts visant à la réalisation de cet objectif.

M. Briens (France) : Je souhaite tout d'abord remercier M. Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de sa présence et du rapport qu'il vient de faire au Conseil (voir S/2011/682, annexe). Je saisis également cette occasion pour saluer la contribution de la Bosnie-Herzégovine aux travaux de ce Conseil. Enfin, je m'associe à la déclaration que fera le Chef de la délégation de l'Union européenne un peu plus tard.

Nous nous apprêtons à renouveler pour un an l'autorisation d'action de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) et de l'Opération Althea, dans un contexte politique lourd d'incertitudes pour la Bosnie-Herzégovine.

La situation en matière de sécurité est calme et stable depuis plusieurs années. Le mérite en revient aux Bosniens eux-mêmes et à leurs institutions. Les arrestations de Ratko Mladić, le 26 mai dernier, et de Goran Hadžić, le 20 juillet suivant, et leur transfert immédiat à La Haye pour y être jugés constituent une avancée positive qui clôt une étape, toutes les personnes poursuivies par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ayant désormais été arrêtées. Je relève que ces arrestations n'ont déclenché aucune réaction significative sur le terrain.

Mais depuis maintenant plus d'un an et depuis les élections d'octobre 2010, le pays a été incapable de former un nouveau gouvernement central. Le Conseil des ministres démissionnaire gère les affaires courantes et le budget fonctionne sur une base temporaire. Cette absence de gouvernement commence à avoir un impact négatif important sur l'économie et diffère les réformes

qui permettraient de progresser dans la voie européenne.

Nous invitons donc tous les dirigeants bosniens à trouver rapidement les compromis nécessaires à la constitution d'un gouvernement central et à la reprise du processus de réforme, à commencer par la mise en conformité de la Constitution avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ne pas le faire serait se condamner à tourner le dos à toute perspective européenne alors que, les uns après les autres, tous les États de la région saisissent cette occasion et se préparent, chacun à son rythme, à rejoindre un jour de plein droit la famille européenne.

Ceci requiert, en préalable, la reprise du dialogue politique et, à l'inverse, l'abandon d' une rhétorique nationaliste aujourd'hui encore trop présente, allant jusqu'à nier la légitimité de l'État de Bosnie-Herzégovine, membre de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, ou attaquant la légalité des décisions du Haut-Représentant. Ce dernier élément rend nécessaire que le personnel du Bureau du Haut-Représentant puisse bénéficier des garanties adéquates en termes d'immunités.

Au-delà des paroles, il y a les actes. La France reste à ce titre très préoccupée, et met en garde les dirigeants bosniens contre toute initiative qui contreviendrait aux accords de paix de Dayton-Paris et qui constituerait une menace pour la stabilité et l'intégrité du pays. D'une manière plus générale, la France appelle de nouveau les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à revenir au dialogue, à surmonter leurs divisions et à inscrire leur action dans une logique de consolidation d'un État fonctionnel et respectueux des principes démocratiques. Il leur en revient la responsabilité en tout premier lieu, ils ont reçu le vote des électeurs bosniens pour cela.

Dans ce contexte, je tiens ainsi à réaffirmer l'attachement de mon pays à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant, garant des Accords de paix au nom de la communauté internationale, son action, son dialogue avec les représentants politiques bosniens conservent tout notre soutien.

Je souhaite à cet égard signaler particulièrement l'engagement renforcé de l'Union européenne aux côtés de la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne a agréé au printemps dernier une approche renforcée pour la Bosnie-Herzégovine et sa présence sur le terrain vient d'être consolidée en conséquence. Un nouveau Représentant spécial et délégué de l'Union européenne, M. Sørensen, a pris ses fonctions il y a quelques mois pour accompagner et soutenir le pays dans son processus de consolidation et de réformes. Il a tout notre soutien. Par ailleurs, comme les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne l'ont décidé le 10 octobre dernier, l'EUFOR et l'Opération Althea seront reconfigurées pour se recentrer sur la formation et le conseil aux forces armées bosniennes, tout en conservant des moyens pour prendre en charge, le cas échéant, des tâches exécutives en soutien des efforts des autorités bosniennes.

Afin d'améliorer l'efficacité de notre action, nous devons à la Bosnie-Herzégovine un effort constant d'adaptation de notre présence à la situation sur le terrain, qu'il s'agisse de la présence civile et militaire de l'Union européenne ou de la reconfiguration du Bureau du Haut-Représentant. La France prend pleinement part à cet effort.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Nous tenons, à notre tour, à remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de la présentation complète de son rapport (S/2011/682, annexe). Nous le félicitons, lui et son équipe, des efforts soutenus déployés en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Dayton et des réformes nécessaires à l'intégration de ce pays au sein de l'Union européenne.

Le Gabon continue de soutenir l'engagement inlassable de la communauté internationale dans la construction d'une Bosnie-Herzégovine fondée sur l'état de droit et reposant sur des institutions stables et durables. L'Accord de Dayton, dont nous soutenons fortement la mise en œuvre, constitue le socle sur lequel devrait se tisser tout le processus politique dans ce pays. Nous souhaitons faire quelques observations sur les aspects sécuritaires et politiques.

Sur le plan de la sécurité, nous saluons le rôle déterminant que continue de jouer la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) dans la stabilisation d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine. Sa présence et ses nombreuses actions sur le terrain sont fort louables, malgré la situation politique et sécuritaire de plus en plus difficile.

En effet, l'environnement politique reste profondément marqué par l'incapacité des principaux partis politiques d'avoir une vision partagée devant

permettre la formation d'un gouvernement fédéral. Nous sommes préoccupés par cette impasse politique, elle-même exacerbée par la rhétorique nationaliste, qui entrave le fonctionnement normal des institutions et empêche l'État fédéral d'assumer ses obligations régaliennes. Le Gabon déplore cette situation et exhorte toutes les parties au dialogue et à la tolérance. Nous en appelons aussi à un dialogue constructif, utile pour la réconciliation nationale.

Le Gabon salue la coopération entre l'EUFOR et les autres organisations internationales dans la mise en œuvre du mandat de l'ONU en Bosnie-Herzégovine. Nous invitons la communauté internationale à maintenir son engagement et à accroître l'aide qu'elle apporte aux parties, afin d'atteindre les cinq objectifs et de remplir les deux conditions fixées par le Conseil de mise en œuvre de la paix, conformément à l'Accord de Dayton.

Toutefois, le Gabon reste convaincu que l'œuvre d'édification d'une Bosnie-Herzégovine stable et prospère revient au premier chef aux Bosniens eux-mêmes.

Nous les exhortons donc à renforcer leur coopération avec le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et l'EUFOR dont, encore une fois, nous soutenons le renouvellement du mandat. De même, nous invitons la communauté internationale à intensifier son appui aux différentes parties afin de les encourager à mettre en œuvre les cinq objectifs et les deux conditions issus de l'Accord de Dayton.

Le Gabon continuera à soutenir les efforts de la Bosnie-Herzégovine vers l'unité et la stabilité.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais, comme les autres orateurs avant moi, remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé très succinct. Nous apprécions vivement ses efforts visant à consolider la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine et, d'ailleurs, dans l'ensemble de la région.

Le Nigéria se félicite des faits encourageants survenus en Bosnie-Herzégovine pendant la période à l'examen. Malgré la persistance des difficultés politiques, le gouvernement de la Fédération continue de bien fonctionner. La dextérité avec laquelle se sont déroulés l'arrestation du général Ratko Mladić et son transfèrement au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie confirme bien qu'un engagement résolu peut permettre de régler les questions résiduelles à l'amiable.

Cela étant, nous jugeons préoccupante la persistance des attaques visant les institutions, les compétences et les lois de l'État de Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'autorité conférée au Haut-Représentant par l'Accord-cadre général pour la paix. De fait, le recours insistant à des discours nationalistes et incendiaires ne fait pas que nourrir la méfiance, il limite également l'application des mandats du Haut-Représentant et du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Compte tenu du climat politique qui prévaut, les dirigeants du pays sont tenus de faire preuve de retenue et de s'abstenir de tout propos porteur de dissension ou d'hostilité envers l'Accord de Dayton. Ils doivent afficher la volonté politique si nécessaire à la promotion de la conciliation, de la paix et du développement, tant dans le pays que dans la région. Ils doivent également entretenir le dialogue et se montrer flexibles et prêts à nouer des compromis pour aplanir leurs nombreuses divergences.

Nous observons avec plaisir la dynamique générée par l'ouverture des négociations portant sur la formation d'un gouvernement et sur l'adoption des réformes essentielles pour accélérer l'adhésion du pays à l'Union européenne et à l'OTAN. Cette dynamique doit se traduire par de nouveaux progrès, non seulement dans la mise en œuvre des réformes constitutionnelles mais surtout s'agissant des éléments des cinq objectifs et des deux conditions qui doivent être remplis pour que le Bureau du Haut-Représentant puisse fermer.

Pour le premier semestre de cette année, les indicateurs économiques font apparaître des signes d'amélioration. Cela nous semble être une évolution positive dont il faut se féliciter. Pour consolider ces acquis, il convient de s'efforcer de résorber l'impasse dans laquelle se trouve le budget 2011, de freiner la hausse des taux de chômage et de remédier au recul des investissements directs étrangers. La formation d'un nouveau Conseil des ministres doperait sans aucun doute la confiance dans le système.

Si la responsabilité principale des progrès et de la réussite économique dans le pays incombe au Gouvernement et au peuple de Bosnie-Herzégovine, l'appui international doit quant à lui rester constant et inconditionnel. À cet égard, nous saluons le rôle de la

Force de l'Union européenne, qui, en collaboration avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine, aide à promouvoir la sécurité et la stabilité. De même, nous accueillons favorablement l'engagement de l'Union européenne et de l'OTAN dans le pays.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que mon pays appuie vigoureusement et respecte profondément la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que les difficultés inhérentes à l'édification de la nation ne pourront être surmontées que lorsque toutes les parties prendront un engagement ferme, accompagné des mesures qui s'imposent, envers la consolidation de la paix. On ne soulignera jamais assez le rôle de soutien joué par le Conseil de sécurité pour que le pays parvienne à une paix, une sécurité et une stabilité durables. Je suis persuadée que nous devons saisir toutes les occasions qui se présentent pour faire de la paix une réalité.

M[me] Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé riche d'informations et du rapport dont nous sommes saisis (S/2011/682). Nous saluons son action et sa contribution à la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Le Brésil est fermement attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons tous les efforts visant à consolider l'État au niveau national tout en préservant les droits et les prérogatives de toutes les entités communautaires. Il est impératif pour la stabilité de respecter les cadres internationaux et juridiques portant sur la répartition des compétences.

Nous nous félicitons des faits encourageants survenus pendant la période à l'examen. Nous souhaitons voir des efforts supplémentaires consacrés à la consolidation des institutions. Il convient d'accorder la priorité à la réconciliation des opinions divergentes et à la mise en place d'un gouvernement fédéral pleinement opérationnel. Nous nous associons aux orateurs précédents qui ont exprimé leurs préoccupations devant les déclarations faites et les mesures prises par certaines entités qui remettent en question l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Il importe de ne pas remettre en cause l'Accord de paix de Dayton et ses arrangements institutionnels, ni de faire des déclarations qui créent des dissensions. Nous espérons que le dialogue entre toutes les parties prenantes parviendra à s'éloigner résolument de ces déclarations et privilégiera les suggestions constructives sur la voie à suivre. À cet égard, nous appelons tous les acteurs à respecter l'autorité du Haut-Représentant et à lui accorder leur coopération.

Nous trouvons encourageant que les pourparlers soient ouverts entre les dirigeants des partis concernant la formation d'un gouvernement et les réformes. Nous sommes favorables à tout effort visant à consolider ces pourparlers et à parvenir à une participation sans exclusive. Nous nous félicitons également que la situation en Bosnie-Herzégovine soit restée calme malgré les antagonismes et les déclarations hostiles. Nous appuyons pleinement le renouvellement du mandat accordé par le Conseil de sécurité à la Force de l'Union européenne.

Les dissensions entre les dirigeants de Bosnie-Herzégovine ne feront que confronter le bien-être de ses populations à de nouvelles difficultés. Nous encourageons donc toutes les parties à mettre de côté leurs divergences et à travailler à une solution qui fortifie la Bosnie-Herzégovine. Le pays doit continuer à bénéficier d'un appui dans sa quête de la stabilité politique et du développement socioéconomique. Nous restons convaincus que, grâce au soutien international, le peuple bosnien parviendra à ce but.

Pour terminer, je voudrais m'associer aux observations faites par M. Inzko s'agissant, d'une part, de l'influence très positive découlant de ce que la Bosnie-Herzégovine siège au Conseil de sécurité et, de l'autre, de la qualité du travail et de la contribution de l'Ambassadeur Barbalić et de son équipe aux activités du Conseil.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie voudrait remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour sa présentation du rapport (S/2011/682) et pour la diligence et l'engagement dont il fait preuve dans le cadre de sa mission. Nous tenons également à nous associer aux remerciements adressés à l'Ambassadeur Ivan Barbalić et à sa délégation pour leur contribution sérieuse et compétente aux travaux du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, nous considérons avec un nouvel espoir la situation et les perspectives de la Bosnie-Herzégovine. Le rapport dont le Conseil (S/2011/682) est saisi attire notre attention sur les questions importantes qui n'ont toujours pas été réglées, mais il

nous rappelle également que le peuple de ce pays, bien qu'en proie à d'immenses difficultés, jouit d'une certaine stabilité et nourrit de grands espoirs pour son avenir. Le rapport affirme que

> « Malgré les tensions et la polémique entourant sa formation, le gouvernement de la Fédération a bien fonctionné pendant la période à l'examen. » (*S/2011/682, p. 4*)

Il s'agit là d'un accomplissement que nous nous devons de protéger pour éviter les situations qui portent atteinte à la sécurité du pays et de la région. C'est pourquoi la Colombie estime qu'il est important d'entretenir cet esprit convivial et d'unité, et que les parties concernées évitent de recourir à des déclarations nationalistes et incendiaires. Nous les exhortons à renforcer le dialogue afin d'aplanir les divergences et, de ce fait, de consolider un processus auquel la communauté internationale a consacré de nombreuses années d'efforts et d'engagement. Nous espérons que le processus de renforcement des institutions gouvernementales et de l'administration de la justice se poursuivra. L'ONU peut jouer un rôle fondamental d'appui aux institutions nationales. De même que l'Union européenne, il lui incombe de collaborer au processus de réforme et de s'engager politiquement aux côtés de cette grande région.

Avec l'engagement des autorités locales et du peuple bosniens, une gouvernance renforcée permettra d'atteindre les objectifs de l'Accord de paix de Dayton en matière de développement et de paix. La Bosnie-Herzégovine a des alliés naturels en Europe et entretient aussi des relations amicales avec d'autres parties du monde. Dans le même temps, la Bosnie-Herzégovine a joué et peut encore jouer un rôle important dans la consolidation de la paix dans d'autres pays du monde, ce qui contraint la communauté internationale à rendre la pareille en assurant son bien-être et son développement. Je saisis cette occasion pour saluer la nomination du Chef de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, M. Peter Sørensen, avec lequel nous sommes disposés à collaborer, le cas échéant.

Nous voudrions réitérer notre appui à l'Accord de Dayton relatif à la création de la Bosnie-Herzégovine et aux décisions qui en découlent. Nous soulignons l'importance d'une stricte application de l'Accord de paix conformément aux dispositions de son annexe 10 et de la coopération avec le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, et nous demandons à tous les acteurs de respecter scrupuleusement les obligations qu'ils ont souscrites en vertu de l'Accord.

Dans l'intervalle, si les objectifs et les conditions fixés pour la fermeture du Bureau du Haut Représentant ne sont pas remplis – tels que la conclusion d'un accord sur la répartition des biens d'État et le règlement de la question du registre des biens meubles et du cadastre et le statut spécial du district de Brcko – nous pensons que ce Bureau devrait poursuivre son action pour mettre en œuvre l'Accord, pour favoriser de bonnes relations entre les ethnies et créer un climat politique propice à une amélioration du fonctionnement des institutions de sorte qu'elles représentent pleinement les diverses régions et confèrent des droits égaux à tous les citoyens. Cela est lié à la présence de la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne l'EUFOR, dont la prorogation du mandat nous paraît nécessaire.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Nous remercions M. Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé et de son rapport (S/2011/682, annexe). Nous nous félicitons de la stabilité de la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine et de la coopération régionale avec les États voisins. Nous espérons que les efforts à venir conduiront à la formation d'un gouvernement représentatif, ce qui donnera l'impulsion nécessaire à un certain nombre de réformes constitutionnelles et économiques nécessaires et aura des répercussions positives sur le climat politique et la stabilité économique du pays. La formation d'un nouveau Gouvernement aura également – nous l'espérons – un effet positif sur les efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour remplir les conditions et atteindre les objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous espérons que cela se fera rapidement et aboutira finalement à la fermeture du Bureau du Haut Représentant.

S'il est important de trouver des solutions communes aux différents problèmes rencontrés par les parties locales, en y apportant le plus grand soin et dans le respect des intérêts communs des différents groupes, il est tout aussi important de le faire dans le cadre juridique établi par l'Accord de paix de Dayton et la Constitution du pays. Nous espérons donc que les parties s'abstiendront de prendre des mesures en marge de ce cadre juridique. En fait, la création d'institutions nationales et de structures représentatives vigoureuses bénéficiera à tous les citoyens de tous les groupes et de quelque appartenance que ce soit.

À cet égard, je voudrais recommander à votre attention le document de réflexion qui a été préparé par la délégation bosnienne lorsqu'elle assurait la présidence de ce Conseil, qui indiquait que des institutions solides, créées selon un processus approprié, contribueraient au rétablissement et à la réaffirmation des piliers que sont la sécurité, la légitimité, la responsabilité et l'efficacité, et qu'ainsi la paix apporterait des dividendes. Il est aussi important que les dirigeants politiques évitent toute déclaration partisane et acerbe qui fait obstacle au dialogue et à la réconciliation, deux facteurs essentiels pour instaurer à une paix durable.

Les dirigeants politiques sont en mesure de jouer un rôle efficace dans la négociation de questions controversées et de proposer des compromis mutuels pour parvenir à des solutions qui satisferont toutes les parties. Cette approche, bien que difficile, est importante et indispensable dans des sociétés caractérisées par la diversité et il est important que les parties et les acteurs locaux jouent un rôle de premier plan dans ces règlements.

Par ailleurs, nous saluons le rôle joué par le Gouvernement serbe dans l'arrestation du général Ratko Mladic. Nous espérons que le fait de le traduire en justice marquera un nouveau jalon dans les efforts déployés pour amener tous les responsables à répondre de leurs actes, ce qui est la pierre fondamentale sur laquelle reposent le rétablissement de la justice, le renforcement de la réconciliation et l'instauration d'une paix durable dans la région des Balkans occidentaux.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui à l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale, et nous espérons qu'elle va avancer vers un avenir pacifique et prospère, comme le méritent ses citoyens.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Malheureusement, nous ne pouvons faire autrement que constater que l'analyse de la situation qui règne en Bosnie-Herzégovine faite par le Haut-Représentant Inzko ne peut guère être qualifiée d'objective. Son rapport (S/2011/682, annexe) reflète une fois encore un préjugé très fort contre les dirigeants des Serbes de Bosnie. Pour avoir une idée plus équilibrée des événements qui ont lieu actuellement en Bosnie, nous recommandons aux membres du Conseil de sécurité de lire également la lettre du Président de la Republika Srpska, M. Dodik, adressée le 10 novembre au Secrétaire général, ainsi que le sixième rapport de la Republika Srpska au Conseil de sécurité.

Le rapport du Haut Représentant donne l'impression d'une déstabilisation de la situation politique intérieure en Bosnie-Herzégovine, ce qui est en fait contraire aux dispositions qui ont fait l'objet d'un accord du projet de résolution sur la prorogation du mandat de l'EUFOR. Ce qui constitue la menace principale pour le fonctionnement de l'État bosnien, d'après le Haut Représentant qui ne fournit pas la preuve de ce qu'il avance, c'est la Republika Srpska et les actions menées par ses dirigeants, qui sont accusés de violer certains paragraphes de l'Accord de Dayton. Cette qualification des actions menées par les Serbes de Bosnie n'est jamais mentionnée dans aucun communiqué du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Si tel avait été le cas, cela aurait suscité une réaction immédiate du Haut Représentant en personne, ce qui n'a en fait pas eu lieu.

La Russie a à plusieurs reprises noté l'absence de d'éléments de preuve à l'appui des allégations de violations de l'Accord de Dayton relevées dans le rapport, notamment en rapport avec les mesures législatives concernant les biens d'État, la réforme du système judiciaire et le recours à des mécanismes juridiques pour clarifier le mandat du Haut Représentant. Les accusations concernant les déclarations provocatrices du dirigeant de la Republika Srpska ne tiennent pas compte de son attachement notoire public à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. En outre, des acteurs politiques et étatiques bosniens ont menacé d'avoir recours à la force contre la Republika Srpska. Quant aux violations de l'Accord de Dayton et des actions qui menacent le fonctionnement de l'État bosnien, elles risquent davantage de se trouver dans les déclarations hostiles des dirigeants bosniens, et devraient susciter une réaction de la communauté internationale.

Un exemple caractéristique de l'approche adoptée par le Haut-Représentant est donné par la mention dans son rapport de la descente du drapeau de la Bosnie-Herzégovine qui était hissé devant le bâtiment du Gouvernement de la Republika Srpska à Banja Luka. En revanche, les nombreux cas de suppression des symboles serbes dans les entités étatiques et cantonales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et les incidents lors desquels des inscriptions en cyrillique

ont été effacées des panneaux routiers en Bosnie-Herzégovine sont passés sous silence.

L'intervention du Haut Représentant dans des zones qui ne relèvent pas de son mandat en vertu des Accords de Dayton soulève également des questions, notamment en ce qui concerne le budget et la collecte d'impôts. Le recours du Haut Représentant à ses pouvoirs extraordinaires en janvier pour adopter le budget de la Bosnie-Herzégovine ne nous semblait pas justifié et a retardé la recherche d'un compromis entre les peuples de l'État.

Il convient de souligner l'épisode de la « crise » autour du système judiciaire et constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Le compromis auquel sont parvenus les dirigeants de la Republika Srpska et la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne, et le dialogue structuré qui en a découlé sous l'égide de la Commission européenne souligne le caractère injustifié et contre-productif de l'usage des mesures coercitives à l'égard des parties bosniennes et démontre l'efficacité des décisions auxquelles on a abouti grâce au dialogue. Toutefois, le Haut-Représentant a critiqué la situation dans son rapport, il l'a interprétée d'un point de vue délibérément négatif en affirmant qu'elle s'empirait.

Nous sommes étonnés par ce qui est dit dans le rapport au sujet de la Croatie. Les accusations portées par le Haut-Représentant contre les principaux partis croates sont absurdes, notamment parce qu'il a pratiquement contribué à l'exclusion de ces partis de la formation des principaux organismes gouvernementaux de Bosnie-Herzégovine. Le ton condescendant employé par le Haut-Représentant au sujet du processus de formation du nouveau Conseil des ministres qui repose sur les élections générales de l'année dernière est inacceptable. À la dernière réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, les 6 et 7 juillet, tous les participants internationaux à l'accord ont recommandé que M. Inzko s'abstienne de s'ingérer dans ce processus.

L'affirmation catégorique du Haut-Représentant, selon laquelle il impossible de régler de façon positive la question concernant l'élimination du poste du superviseur de Brcko, est aussi inquiétante. Comme nombre de ses partenaires du Comité directeur, la Russie estime que tous les problèmes importants à cet égard ont été résolus. L'imposition de conditions supplémentaires par le Haut-Représentant va à l'encontre des dispositions détaillées dans les communiqués finals des réunions du Comité directeur du 30 mars et du 7 juillet.

Parallèlement, le Haut-Représentant ne fait aucune référence à plusieurs processus positifs entrepris en Bosnie-Herzégovine. L'accord sur les questions de fond conclu entre M. Dodik et M. Lagumdzija sur le programme de financement au titre de l'instrument d'aide de préadhésion dans le cadre de l'Union européenne a permis de débloquer la situation et a rendu possible un décaissement de 96 millions d'euros. Depuis octobre, les Bosniaques et les Croates ont travaillé avec diligence pour parvenir à un accord sur la création d'organes gouvernementaux dans les cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Tous ces éléments positifs témoignent de la capacité des parties à parvenir à un accord et à un compromis, surtout en l'absence de pression ou d'ingérence internationale. Il semblerait que la bureaucratie du Bureau du Haut-Représentant souligne délibérément dans le rapport les aspects quantitatifs négatifs de la situation en Bosnie-Herzégovine et passe sous silence les progrès qualitatifs réalisés par les différentes parties bosniennes pour trouver un terrain d'entente. Ce faisant, le Haut-Représentant cherche à justifier le maintien de son Bureau.

À cet égard, nous continuons de penser que la tâche importante dont pourrait se charger la communauté internationale à l'étape actuelle du règlement de la situation dans le pays consiste à transférer la responsabilité de l'avenir du pays aux Bosniens eux-mêmes. En termes pratiques, cela signifie d'abolir le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et de mettre en œuvre les accords établis par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et la formule 5+2.

Eu égard à la poursuite des négociations des États membres de l'Union européenne sur l'avenir du Bureau du Haut-Représentant, nous exprimons de nouveau notre vive inquiétude au sujet de la fermeture graduelle prévue, notamment l'idée de transférer le Bureau hors des frontières de la Bosnie-Herzégovine.

Nous prenons acte du détachement du poste du Représentant spécial de l'Union européenne du Bureau du Haut-Représentant, ainsi que de la nomination de M. Sørensen. Nous sommes convaincus que la condition sine qua non de la réussite des travaux de ces deux présences internationales en Bosnie-Herzégovine est le respect scrupuleux de leur mandat. Nous pensons

que leurs responsabilités respectives ne devraient pas se recouper. Nous sommes convaincus que toute décision essentielle sur l'avenir du pays devrait être prise par les Bosniens eux-mêmes, avec un large consensus entre les trois peuples constitutifs : les Bosniaques, les Serbes et les Croates.

Nous pensons que le règlement des questions clefs en Bosnie-Herzégovine doit reposer sur le cadre dont il a été convenu au niveau international, qui est composé du Conseil de sécurité et du Conseil de mise en œuvre de la paix.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé. La situation en Bosnie-Herzégovine s'est visiblement améliorée depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, il y a 16 ans.

Actuellement, la situation en Bosnie-Herzégovine est stable dans l'ensemble. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la sécurité, la réforme constitutionnelle, l'état de droit et le développement économique. La Chine se félicite de cette amélioration de la situation. Toutefois, nous avons aussi noté que la Bosnie-Herzégovine se heurte actuellement à certaines difficultés dans ses efforts pour parvenir à la stabilité et promouvoir le développement.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le choix fait par son peuple pour l'avenir de son pays. Nous espérons que les différents groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine seront guidés par le bien-être et les intérêts à long-terme de leur pays pour régler activement leur différend par le dialogue, renforcer la confiance politique mutuelle et promouvoir la réconciliation nationale afin de mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix de Dayton et de continuer à faire des progrès réguliers dans les différents domaines concernés. La Chine souhaite qu'un nouveau gouvernement largement représentatif soit rapidement formé en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine est un pays qui a une grande importance dans la région des Balkans. Le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et la promotion de son développement économique et social sont dans l'intérêt de la communauté internationale, particulièrement des pays de cette région. La Chine espère que le Haut-Représentant, M. Inzko, restera en contact étroit avec la communauté internationale, notamment avec l'Union européenne, et continuera de jouer un rôle constructif dans l'application de l'Accord de paix de Dayton.

Mais, parallèlement, nous estimons que les questions concernant la Bosnie-Herzégovine sont extrêmement complexes et sensibles. La communauté internationale doit, par conséquent, adopter une approche prudente s'agissant des diverses questions concernant le pays et être extrêmement attentive aux préoccupations et vues de toutes les parties.

La Chine est favorable à la prolongation de la présence de la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pour un autre mandat.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs précédents, je souhaite la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko. Je le remercie de son rapport détaillé, précis et objectif (S/2011/682, annexe).

Le Royaume-Uni remercie le Haut-Représentant de l'action qu'il mène pour promouvoir et garantir la mise en œuvre des Accords de Dayton et favoriser des réformes en Bosnie-Herzégovine en cette année difficile. Le Haut-Représentant, M. Inzko, accomplit un travail exigeant, et nous apprécions la façon dont il s'acquitte de sa tâche, en faisant preuve d'engagement et de respect des principes. Comme d'autres intervenants, je voudrais saluer la contribution de la Bosnie-Herzégovine aux travaux du Conseil depuis le début de 2010.

Le Royaume-Uni partage les graves inquiétudes du Haut-Représentant sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Certains collègues ont déclaré que la situation dans le pays était stable dans l'ensemble. Il en est peut-être ainsi, mais elle n'a certainement pas progressé.

Plus d'un an après les élections organisées en octobre 2010, les hommes politiques élus ne parviennent toujours pas à s'accorder sur la formation d'un nouveau gouvernement d'État, les retards accusés dans la formation du Conseil des ministres empêchent l'adoption de textes législatifs, et aucun accord n'a encore été atteint sur le budget 2011.

Nous partageons également les inquiétudes du Haut-Représentant au sujet de l'intensification des discours nationalistes et concernant le fait que l'on continue de contester les institutions d'État, ainsi qu'au sujet des progrès négligeables réalisés en termes de réformes en vue de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN et du fait qu'aucun des éléments des cinq

objectifs et des deux conditions qui doivent être remplis pour que le Bureau du Haut-Représentant puisse fermer ne l'a été.

Nous prenons acte avec inquiétude des informations données dans le rapport du Haut-Représentant sur les mesures prises par les autorités de la Republika Srpska pour contester les institutions, les compétences et les lois de l'État de Bosnie-Herzégovine, et l'autorité conférée au Haut-Représentant par les Accords de Dayton. Ces actions ne visent qu'à empêcher la Bosnie-Herzégovine d'enregistrer des progrès dans le processus de réforme. Elles ne bénéficient à aucun segment de la population de la Bosnie-Herzégovine.

Nous appelons les dirigeants politiques de tous les partis et groupes ethniques à s'abstenir de faire des déclarations qui créent des dissensions et qui sapent la souveraineté de l'État et l'autorité des institutions d'État.

Il est clair que certains hommes politiques rechignent à privilégier les besoins de leur pays et de ses citoyens par rapport à leurs propres programmes nationalistes. Par conséquent, nous nous associons aux demandes du Conseil de mise en œuvre de la paix pour que les hommes politiques élus de Bosnie-Herzégovine s'acquittent de leurs obligations à l'égard des Bosniens en formant un gouvernement stable, capable de faire avancer sans tarder le programme de réformes indispensable de la Bosnie-Herzégovine.

La mise en place d'un gouvernement efficace est l'une des responsabilités les plus fondamentales des représentants élus à l'égard de ceux qui ont voté pour eux. L'impasse prolongée qui empêche la formation d'un gouvernement au niveau de l'État nous semble constituer un manque décevant de responsabilité. Nous devons porter notre attention non seulement sur la formation d'un gouvernement au niveau de l'État, mais aussi sur la mise en route claire et nette d'un mouvement de réforme. Tant que ne seront pas mises en place des réformes telles que l'adoption de lois sur l'aide publique et sur le recensement, la Bosnie-Herzégovine continuera de prendre, par rapport à ses voisins, du retard sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Il faudra également procéder à des réformes constitutionnelles afin que la Bosnie-Herzégovine puisse s'acquitter de ses obligations juridiques internationales, qu'elle satisfasse les critères minimums d'adhésion à l'Union européenne et qu'elle établisse une base concrète à l'avenir du pays.

La stagnation politique a également un effet négatif sur la situation économique de la Bosnie-Herzégovine, et le Royaume-Uni partage les préoccupations du Haut-Représentant face aux chiffres inquiétants relatifs au chômage et à l'investissement. Les décisions récentes prises par les agences de notation d'abaisser la notation de la Bosnie-Herzégovine montrent clairement comment l'impasse politique nuit à la confiance économique. Cette situation est encore aggravée par une corruption endémique tant au niveau de l'État qu'au niveau des entités. Nous engageons instamment les élus à prendre des mesures énergiques pour remédier à toutes les manifestations de corruption.

L'histoire récente de la Bosnie-Herzégovine a été difficile et tragique. On ne saurait exagérer les souffrances infligées à la population de Bosnie-Herzégovine pendant la période de conflit. Mais la Bosnie-Herzégovine est un pays qui doit désormais avoir des perspectives positives. Elle est évidemment en voie d'adhérer à l'Union européenne et à l'OTAN, ce qui constitue un cadre établi de paix, de sécurité et de coopération régionale intensifiée. Cette perspective exige cependant que les politiciens s'engagent sur la voie de la réforme et de la fonctionnalité, ce qu'ils n'ont pas encore fait. Le Royaume-Uni exhorte les politiciens de Bosnie-Herzégovine à lancer le processus de réforme qui fera progresser leur pays. Ils ont pour responsabilité de réaliser le potentiel du pays, non pas de l'étouffer.

J'ai évoqué tout à l'heure les souffrances traversées par la population de Bosnie-Herzégovine pendant le conflit des années 90. L'arrestation de Ratko Mladić plus tôt cette année est cause de satisfaction, car elle laisse entrevoir à certaines des victimes et à leur famille, qui ont souffert et continuent de souffrir, la perspective que la justice si longtemps attendue sera enfin rendue. Ce moment a été important pour la région et signale avec force l'attachement de la communauté internationale à la justice internationale.

Nous nous réjouissons vivement de la stratégie révisée de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine qui a été convenue au mois de mars. Nous assurons le nouveau Représentant spécial de l'Union européenne et nouveau Chef de la délégation de l'Union européenne, Peter Sorensen, de notre plein appui. M. Sørensen a pris un très bon départ dans ses nouvelles fonctions et nous nous félicitons de la relation positive et coopérative qu'il a établie avec le Haut-Représentant Inzko.

Le Royaume-Uni appuie l'évaluation du Haut-Représentant Inzko quant à la poursuite de l'opération Althea de l'EUFOR afin de rassurer le peuple bosniaque quant à sa sécurité, et il accueille avec satisfaction l'accord conclu en octobre au Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne, afin d'assurer la continuité du mandat exécutif de l'EUFOR. Compte tenu de l'instabilité et de la stagnation politiques actuelles, nous pensons qu'il est primordial de maintenir les garanties internationales contre l'instabilité en même temps qu'une présence forte de l'Union européenne. Nous attendons avec impatience que le Conseil convienne de proroger le mandat de l'EUFOR dans le courant de la semaine.

Enfin, comme l'ont dit certains de mes collègues, les attaques qui, cette année, ont visé les décisions du Haut-Représentant surviennent dans le contexte des pourparlers tenus à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine sur la possibilité d'entamer une action judiciaire contre les Hauts-Représentants précédents, ce qui, de notre point de vue, ne serait ni justifié ni responsable. Nous nous félicitons de la proposition faite par l'Allemagne de continuer le débat sur cette question.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et nous le remercions pour son exposé très complet.

L'Afrique du Sud est très préoccupée qu'alors que la Bosnie-Herzégovine a tenu ses élections générales il y a plus d'un an, elle n'ait toujours pas réussi à former un gouvernement au niveau de l'État. Cette situation risque de nuire à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. La Bosnie-Herzégovine est au cœur de l'Europe, et l'absence d'un gouvernement au niveau de l'État pourrait ébranler la paix et la stabilité dans les Balkans. Nous craignons également que l'absence de progrès sur cette question ne continue d'empêcher le pays de s'acquitter d'obligations importantes et de réaliser les objectifs du programme 5+2. Nous appelons donc toutes les parties à trouver le moyen de débloquer l'impasse sur ces questions.

Nous sommes d'avis que la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine sont liées à un certain nombre d'éléments. Il importe que toutes les parties respectent l'état de droit et les instruments internationaux qui étayent les structures politiques en Bosnie-Herzégovine. Il est d'une importance cruciale que les dirigeants politiques et la présence internationale continuent de reconnaître que l'Accord de Dayton et les structures politiques conséquentes ont permis d'équilibrer la situation. Tous les efforts doivent être faits pour garantir le respect et le maintien de cet équilibre, ce qui est également important pour compléter la formation d'un gouvernement.

Il faut rappeler que l'Accord de Dayton est censé être remplacé par une Constitution permanente en Bosnie-Herzégovine. Ma délégation appelle toutes les parties concernées à s'atteler de nouveau à une réforme constitutionnelle, car la Constitution est un instrument important nécessaire à l'instauration d'une paix durable. Aucune des parties ne tire profit d'actions qui font reculer le pays et l'éloignent des réformes constitutionnelles déjà convenues et dont le but est d'établir des structures d'État solides et représentatives qui remplacent toutes les autres structures.

Nous sommes également préoccupés par le fait que les parties n'ont toujours pas institué un moyen durable de réaliser la réforme des services de police. Il convient toutefois de noter que les forces de défense ont fait l'objet d'une réforme réussie.

En établissant une paix et une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine, il faut également instaurer un dialogue entre les parties, car il n'y aura pas de véritables progrès en l'absence d'un dialogue constructif entre les nombreux groupes et entités ethniques, ainsi qu'entre les structures bosniaques et le Haut-Représentant.

Le dialogue entre toutes les parties sera également essentiel pour la réforme de la Constitution ainsi que pour la formation d'un gouvernement au niveau de l'État. Une décision doit également être prise pour savoir si le Bureau du Haut-Représentant devra fermer aussi tôt qu'auront été atteints les objectifs et réalisées les conditions énoncés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en février 2008. Ma délégation note avec préoccupation qu'au cours de la période à l'examen, aucun des objectifs n'a été atteint, et aucune des conditions réalisée. Nous encourageons donc toutes les parties à participer activement à l'achèvement de ce processus, ce dont le Haut-Représentant a besoin pour terminer son travail et pour que les Bosniaques assument l'entière responsabilité de leur pays.

Nous appelons toutes les parties à ne rien faire qui sape les institutions de l'État ou qui entraîne une

prolongation du dialogue politique actuel. Nous appelons donc toutes les parties à déterminer si la réouverture du bureau de liaison à Sarajevo à la fin de l'année ne risque pas de créer de nouvelles difficultés.

La réconciliation devrait être l'objectif ultime de la poursuite du dialogue. Un aspect essentiel de la réconciliation est la volonté de toutes les parties de lutter contre l'impunité en traduisant en justice les personnes accusées de crimes de guerre. Ce processus doit être impartial et utiliser les instruments juridiques agréés par les diverses parties. La réconciliation est compromise par des discours provocateurs et nationalistes qui divisent et par des actions visant à saper l'État bosniaque.

Pour ce qui est du mandat de l'EUFOR en Bosnie-Herzégovine, l'Assemblée est favorable à sa prorogation pour une période de 12 mois. Nous espérons que le renouvellement de ce mandat aidera le pays à régler toutes les questions politiques en suspens.

Enfin, ma délégation tient à rappeler l'importance de la volonté politique. C'est pourquoi nous encourageons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à s'engager de nouveau à s'acquitter de toutes leurs obligations au titre des accords de paix. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud est résolue à s'acquitter de sa tâche, qui consiste à appuyer les efforts de la Bosnie-Herzégovine.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant Inzko. Nous le remercions de son exposé très complet et de l'appui qu'il impulse à l'Accord de paix de Dayton.

La signature de l'Accord de Dayton a aidé la Bosnie-Herzégovine à mettre fin à un conflit terrible et a établi le cadre d'une paix durable. Ce cadre a été la pierre angulaire de la stabilité que le pays connaît depuis 16 ans. Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine a démontré de nombreuses manières qu'elle est un membre solide et responsable de la communauté internationale, y compris lors de son mandat au Conseil de sécurité et par sa participation continue à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. Les dirigeants bosniaques ont montré que la coopération et le consensus sont possibles sur des questions complexes de paix et de sécurité internationales. Nous formons l'espoir qu'ils continueront à coopérer pour aplanir leurs difficultés politiques internes. Pour que le pays fasse les mêmes progrès que connaît le reste de la région, il doit pouvoir fonctionner en tant qu'État à même de produire des résultats pour tous ses citoyens, quelle que soit leur ethnicité.

Je voudrais faire ici trois observations en réaction au rapport du Haut-Représentant (voir S/2011/682). Premièrement, les États-Unis restent pleinement attachés à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine établi par les accords de Dayton. Nous sommes préoccupés par la remise en question constante de cet Accord-cadre, y compris par les déclarations qui minent les mécanismes constitutionnels qu'il prévoit et mettent en cause la qualité d'État de la Bosnie-Herzégovine. De telles déclarations sont inacceptables. Les dirigeants politiques bosniens devraient manifester leur attachement au Cadre de Dayton et leur volonté de respecter les décisions des institutions de l'État.

Au cours de notre débat sur la question en mai (S/PV.6529), nous avons souscrit à l'analyse faite par le Haut-Représentant selon laquelle les conclusions adoptées en avril par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska posent un défi fondamental aux Accords de Dayton. Si nous constatons aujourd'hui que l'Assemblée nationale a annulé sa décision d'organiser un référendum sur les décisions du Haut-Représentant, nous partageons l'inquiétude de l'Ambassadeur Inzko quant au fait que d'autres brûlantes conclusions n'ont pas été annulées. Nous appuyons sans réserve les condamnations émises par le Haut-Représentant contre ces défis illégaux et injustifiés lancés à son autorité. Il aura également tout notre appui pour les mesures qu'il prendra pour faire appliquer l'Accord de Dayton et défendre et préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Comme je l'ai dit durant le débat tenu en mai, nous continuerons d'examiner les mesures éventuelles à prendre pour appuyer l'Accord de Dayton et les institutions publiques de la Bosnie, si cela s'avère nécessaire.

Les États-Unis conviennent également qu'il faut soutenir les efforts déployés par le Bureau du Haut-Représentant en le protégeant, ainsi que son personnel, contre des actions en justice motivées par des considérations politiques. Nous reconnaissons que les Accords de Dayton garantissent l'immunité uniquement en Bosnie-Herzégovine et dans les pays voisins, et nous estimons qu'il faut absolument trouver des mécanismes pour leur assurer une protection contre des procédures judiciaires injustifiées dans d'autres pays également. Nous comprenons que certains États

ne sont pas en mesure d'adopter une législation nationale, comme les États-Unis l'ont fait, et nous sommes favorables à un débat plus poussé avec des partenaires sur cette question.

Deuxièmement, la Bosnie-Herzégovine a besoin d'institutions politiques qui fonctionnent. Nous sommes d'accord avec le Haut-Représentant sur le fait que la coopération entre les membres de la présidence tripartite s'est améliorée, et nous restons optimistes quant à la poursuite et à l'amélioration de la coordination entre les membres de la présidence. Néanmoins, 13 mois après les élections générales, le pays se trouve toujours dans une impasse politique. Cette impasse a empêché la formation d'un nouveau gouvernement au niveau de l'État et la réalisation de progrès dans les réformes gouvernementales nécessaires pour l'intégration euro-atlantique, et a contribué au fait que les agences internationales de notation ont placé sous surveillance négative la note du pays.

Pour pouvoir espérer obtenir le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine doit adopter des lois sur un référendum et une aide d'État et commencer sérieusement à appliquer l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sedjić et Finci* afin de garantir les mêmes droits à tous les citoyens, y compris aux membres des minorités nationales. Pour activer le plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN, la Bosnie-Herzégovine doit enregistrer tous les biens militaires immeubles. Nous nous félicitons que les dirigeants des partis aient participé à une série de discussions sur ces questions, ainsi que sur celle de la formation d'un gouvernement, et nous appelons ces responsables politiques à parvenir à un accord permettant d'avancer concrètement dans ces domaines le plus rapidement possible. Si les États-Unis attendent avec impatience le jour où le Bureau du Haut-Représentant ne sera plus nécessaire, les questions en suspens relatives aux cinq objectifs et aux deux conditions préalables à sa fermeture doivent être réglées, et nous constatons que peu de progrès ont été faits à cet égard durant la période à l'examen.

Troisièmement, les États-Unis sont favorables à une présence accrue de l'Union européenne sous la direction de son Représentant spécial, Peter Sørensen. Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire que son Bureau et lui-même disposent des ressources, de l'appui politique et de la souplesse opérationnelle leur permettant de guider la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration européenne. Nous espérons pouvoir travailler en coopération étroite avec le Représentant spécial et sommes tout à fait favorables à une coordination étroite des activités des bureaux du Représentant spécial et du Haut-Représentant. Nous observons également que la présence militaire de la Force de l'Union européenne (EUFOR) contribue toujours à garantir la sécurité et la sûreté et doit être maintenue. Nous sommes donc favorables à la prorogation du mandat de l'EUFOR.

Pour terminer, je voudrais rappeler que les États-Unis restent déterminés à travailler en coordination étroite avec le Haut-Représentant, l'Union européenne et leurs partenaires au sein du Conseil de mise en œuvre de la paix pour aider les Bosniens à avancer dans la voie de l'intégration euro-atlantique et vers un avenir pacifique et prospère.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Représentant spécial Valentin Inzko et le remercier de son exposé détaillé. Nous accueillons également avec satisfaction le rapport soumis par le Secrétaire général sur la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/2011/682).

Nous notons avec satisfaction que, durant la période considérée dans le rapport, la coopération entre les membres de la présidence de Bosnie-Herzégovine s'est améliorée depuis que sa composition a changé, et qu'un certain nombre de décisions de politique étrangère ont été prises. Il convient également de saluer le fait que le Gouvernement de la Fédération a bien fonctionné pendant la période à l'examen. Nous avons relevé qu'en septembre, les dirigeants des six principaux partis ont entamé des négociations concernant la formation d'un gouvernement au niveau de l'État et l'adoption de réformes qui ouvriraient la voie à l'admission dans l'Union européenne et l'OTAN. Nous espérons que ces négociations permettront de sortir de l'impasse politique dans laquelle le pays se trouve depuis les élections d'octobre 2010 et d'ouvrir la voie à la formation d'un nouveau gouvernement.

La Bosnie-Herzégovine est une expérience originale de construction d'une nation nouvelle sur les décombres de la guerre civile subie par la population de l'ex-Yougoslavie au cours des années 1990. Il n'est jamais facile d'édifier un pays pluriethnique, plurilingue, multiculturel et aux religions multiples. Les problèmes que le Secrétaire général mentionne

dans son rapport et que le Haut-Représentant nous a signalés aujourd'hui sont inévitables quand l'on édifie une nation constituée de populations de confessions, d'ethnies et de langues différentes. Notre propre expérience au cours des six dernières décennies nous a convaincus que, si long et pénible que soit le chemin à parcourir pour édifier un tel État, le jeu en vaut la chandelle.

Pour régler les problèmes auxquels le peuple bosnien est confronté, il faudra donc faire preuve de patience et de détermination et être prêt à tenir compte des desiderata des uns et des autres. Les actions unilatérales, la suspicion mutuelle, les déclarations hostiles et les violations de l'Accord-cadre général pour la paix ne peuvent que vicier le climat politique et social et retarder la réalisation de ces objectifs. Nous encourageons donc les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la communauté internationale, à persévérer malgré les problèmes ponctuels qu'ils pourraient rencontrer.

Par le maintien de sa présence, la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine joue un rôle important en assurant la sécurité et la sûreté des citoyens, même lorsque la situation politique est parfois tendue. Nous sommes par conséquent favorables à la prorogation de son mandat.

Pour terminer, je salue l'action menée par le Haut Représentant, M. Inzko, en vue d'aider la population et les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts d'édification de l'État, que nous appuyons pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : J'interviens maintenant à titre national en tant que représentant du Portugal.

Je souhaite de nouveau la bienvenue au Haut Représentant, l'Ambassadeur Inzko. Je tiens à le féliciter au nom du Portugal pour le travail important et exigeant que son Bureau et lui-même accomplissent en faveur de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et à l'assurer de l'appui de mon pays dans sa tâche. Nous le remercions également pour son dernier rapport détaillé (voir S/2011/682) et pour son exposé d'aujourd'hui, qui méritent tous deux notre plein appui. Je tiens également à rappeler la nomination du nouveau Représentant spécial et Chef de la délégation de l'Union européenne, Peter Sørensen, et souhaiter à celui-ci plein succès dans sa mission difficile.

Le Portugal partage naturellement les vues qu'exprimera un peu plus tard l'Observateur de l'Union européenne dans sa déclaration, mais je voudrais aussi souligner certains points qui préoccupent particulièrement mon pays.

Depuis les 13 derniers mois, la Bosnie-Herzégovine se trouve dans une impasse politique grave qui nuit à la formulation de politiques nationales et entrave les progrès du pays sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. À titre d'exemple, le budget de l'État pour 2011 n'a pas encore été adopté, et aucun cadre budgétaire global n'a été établi pour 2011-2013. Cette situation préoccupante rend impossible la prise de décisions de politique intérieure et étrangère absolument nécessaires, ce qui est préjudiciable au développement social et économique de la Bosnie.

Mais, bien entendu, la question primordiale est celle de la formation d'un nouveau gouvernement. Il faut redoubler d'efforts pour parvenir à un accord afin qu'un nouveau Conseil des ministres puisse être formé sans plus tarder. Le Portugal appelle les responsables politiques bosniens à assumer pleinement leurs responsabilités et à répondre aux aspirations et besoins légitimes de leurs peuples respectifs. Cela exige une réelle volonté politique, un dialogue ouvert et la capacité de faire des compromis.

Cependant, le Portugal estime que les problèmes que rencontre la Bosnie-Herzégovine ne sont pas insurmontables. C'est naturellement à la Bosnie-Herzégovine qu'appartiennent les moyens de les résoudre. D'un autre côté, la communauté internationale doit rester pleinement engagée en Bosnie-Herzégovine. À cette fin, nous ne devons pas relâcher nos efforts si nous voulons préserver les capacités opérationnelles des structures existantes dans le cadre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, mais nous devons également être capables de réfléchir aux besoins spécifiques du pays et d'y répondre d'une manière adaptée, constructive et dans un esprit d'ouverture.

Le Portugal appuie le renouvellement du mandat de l'Opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) par le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de ce que l'EUFOR mette l'accent sur le renforcement des capacités et la formation, en même temps que sur la réunion des conditions nécessaires au maintien d'un climat de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Avant de terminer, je tiens à ajouter quelques mots pour remercier sincèrement notre collègue, l'Ambassadeur Ivan Barbalić, ainsi que son équipe de l'esprit constructif dont ils font preuve en toute occasion et de l'excellente contribution qu'ils apportent aux travaux du Conseil. Nous leur souhaitons plein succès à l'avenir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova souscrivent à la présente déclaration.

Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko. Nous lui savons gré du travail qu'il accomplit et des efforts qu'il a entrepris alors qu'il occupait la fonction de Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine.

La situation politique en Bosnie-Herzégovine demeure problématique. Sur le plan de la sécurité, nous notons avec soulagement que la situation est désormais calme et stabilisée depuis longtemps, mais nous sommes préoccupés par l'incertitude qui persiste sur les plans politique et économique. Un an après les élections d'octobre 2010, on attend encore la formation d'un gouvernement au niveau de l'État. Si nous nous félicitons de l'intensification, depuis le début de l'automne, des délibérations entre les dirigeants politiques autour de la formation du Conseil des ministres, elle ne s'est pas encore traduite en résultats concrets. Nous appelons donc les dirigeants politiques bosniens à former au plus vite un gouvernement national, dans le cadre d'un processus sans exclusive.

Nous estimons par ailleurs qu'il faut mettre rapidement en œuvre les réformes urgentes en souffrance, qui s'imposent pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de progresser qualitativement sur la voie de son adhésion à l'Union européenne. À cet égard, nous invitons le Conseil de sécurité à faire part de sa vive préoccupation et à engager instamment tous les acteurs politiques à trouver des solutions communes dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix.

L'Union européenne estime qu'il importe au plus haut point, notamment pour que le pays ne prenne pas de retard sur la région dans la perspective d'une intégration européenne, de veiller à titre prioritaire au respect des obligations énoncées dans l'accord de stabilisation et d'association intérimaire. À cet égard, la Bosnie-Herzégovine doit consentir l'effort nécessaire, de façon crédible, pour mettre sa Constitution en conformité avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et adopter une loi sur l'aide publique qui soit compatible avec les acquis de l'Union européenne. L'adoption d'une loi nationale sur le recensement s'impose également.

De nouveaux progrès seront nécessaires pour permettre au pays de présenter une demande d'adhésion crédible à l'Union européenne. C'est aux dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine que revient en premier lieu la responsabilité de réaliser des progrès tangibles, y compris sur les cinq objectifs à atteindre et les deux conditions à remplir pour permettre la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

L'Union européenne renforce actuellement son engagement en Bosnie-Herzégovine afin d'aider le pays dans sa progression vers l'adhésion à l'Union européenne, dans le cadre d'une stratégie globale comprenant une assistance importante sur le plan financier et l'aide d'experts. À ce titre, elle a renforcé sa présence politique sur le terrain en nommant un Représentant unique de l'Union européenne, M. Peter Sørensen, chargé de chapeauter l'aide à la Bosnie-Herzégovine pour les questions liées à l'Union, par le biais d'une variété d'outils équilibrés.

En outre, l'Union européenne maintient deux missions de gestion des crises sur le terrain, à savoir premièrement, la Mission de police de l'Union européenne, qui arrivera à son terme fin juin 2012 et dont les tâches stratégiques restantes seront transférées au Représentant spécial de l'Union européenne et deuxièmement, l'Opération Althea de la Force de l'Union européenne (EUFOR), lesquelles constituent deux éléments importants de la stratégie générale de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. Comme l'ont réaffirmé nos Ministres des affaires

étrangères le 10 octobre, l'Union européenne est prête à maintenir, à ce stade, un rôle militaire opérationnel dans le cadre d'un mandat renouvelé de l'ONU, afin d'aider la Bosnie-Herzégovine à maintenir sur place des conditions de sécurité.

L'Opération Althea fera porter son effort essentiellement sur le renforcement des capacités et la formation, tout en suivant l'évolution de la situation et en conservant des effectifs crédibles en attente, au cas où l'EUFOR lui demanderait de l'aider à maintenir ou à rétablir la sécurité.

S'agissant de sa stratégie générale pour la Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne se réjouit à la perspective des discussions prévues avec la communauté internationale, dans l'enceinte appropriée, autour de la reconfiguration de la présence internationale, et plus spécifiquement de la diminution de ses effectifs et de la délocalisation éventuelle du Bureau du Haut-Représentant. L'Union européenne invite régulièrement les représentants politiques de Bosnie-Herzégovine à faire montre d'un plus grand esprit de compromis, à tenir davantage de consultations et à penser aux intérêts à long terme du pays. Par ailleurs, nous soutenons sans réserve l'autorité du Haut-Représentant et nous nous réjouissons de son étroite coopération avec le nouveau Représentant spécial de l'Union européenne.

De plus, nous tenons à rappeler encore une fois, de la façon la plus claire, notre ferme attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de tout discours et de toutes mesures de nature à créer des divisions et à nuire aux intérêts de la population.

Seize ans après la signature des Accords de paix de Dayton/Paris, les citoyens de Bosnie-Herzégovine méritent que leur pays fasse un pas qualitatif sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Le 12 octobre, la Commission européenne a adopté son « paquet élargissement ». Selon ses conclusions, la Bosnie-Herzégovine n'a progressé que modérément vers le règlement des questions liées à l'Union. Nous réitérons notre appel aux dirigeants politiques afin qu'ils accélèrent le rythme des réformes dans tous les domaines afin de mettre la Bosnie-Herzégovine fermement en selle pour son cheminement vers l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Serbie.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Nous avons lu avec attention le rapport présenté par S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (voir S/2011/682, annexe). Nous avons également écouté attentivement sa déclaration de ce matin. Nous aurions apprécié que la formulation de certaines observations de son rapport et de son exposé soit mieux équilibrée s'agissant des positions des deux entités. De même, on peut penser que chaque expression des vues des entités concernant certains problèmes existants n'est pas forcément synonyme de polémique hostile. Aucun des deux camps en Bosnie-Herzégovine n'a certes le monopole de ce type de propos. Par ailleurs, les faits positifs du type de ceux qu'a mentionnés le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auraient peut-être mérité davantage d'attention, car nous devons conserver une perspective positive s'agissant de l'avenir de ce pays.

Je suis certain que M. Inzko acceptera nos observations de bonne grâce, car elles n'enlèvent rien à tout le bien que nous pensons des efforts qu'il déploie en Bosnie-Herzégovine.

Je tiens à souligner une nouvelle fois la position de principe que maintient la République de Serbie en faveur du respect de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, d'une stabilisation durable de sa situation sur le plan intérieur et d'un règlement durable de la crise, dans l'esprit des normes européennes, selon des modalités acceptables par les trois peuples constitutifs du pays.

La Serbie, qui est l'un des signataires et garants des Accords de paix de Dayton, estime que la Bosnie-Herzégovine doit fonctionner de manière plus efficace qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent et que seules des décisions de fond prises légitimement par les représentants démocratiquement élus des citoyens, les trois peuples constitutifs et les deux entités peuvent lui permettre de le faire.

Nous appuyons pleinement la stabilité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et sommes pleinement conscients du fait que chaque décision entraînant une modification du système intérieur défini par les Accords de Dayton doit être l'expression d'un consensus total, pour être efficace et permettre le maintien de la stabilité politique. Seules les institutions de la Bosnie-Herzégovine et les

citoyens de ce pays sont à même de définir sa politique, et il n'existe pas de pouvoirs sur la base desquels ces fonctions pourraient être reprises par les présences internationales. L'histoire des Balkans nous enseigne que les mesures imposées et la domination de la majorité ne donnent pas les résultats escomptés.

La Serbie cherche à établir les relations de bon voisinage les plus étroites et les plus amicales avec la Bosnie-Herzégovine. Son orientation vers le renforcement des relations avec la Bosnie-Herzégovine a été confirmée aussi par l'appui constructif apporté au cours des négociations sur les réformes constitutionnelles. Nous nous félicitons de l'ouverture d'un dialogue structurel entre l'Union européenne (UE) et la Bosnie-Herzégovine sur la réforme judiciaire, ainsi que du renforcement de la présence de la Commission européenne par l'unification des postes de Chef de la Commission et de Représentant spécial de l'Union européenne.

Nous souhaitons à la Bosnie-Herzégovine plein succès dans son cheminement vers l'Union européenne. Nous considérons la décision prise par l'Union européenne sur la libéralisation du régime des visas comme un signal important stratégiquement pour l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine. Nous considérons que des encouragements supplémentaires et concrets de la part de l'Union européenne sont nécessaires pour stabiliser davantage la situation en Bosnie-Herzégovine, en gardant à l'esprit que l'entrée dans l'Union européenne est dans l'intérêt de tous en Bosnie-Herzégovine.

Nous pensons que la communauté internationale devrait traiter les relations entre les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine avec le plus grand soin et dans le respect de leurs intérêts communs. Plutôt que de remettre en question l'intégrité territoriale du pays, il faudrait trouver une solution qui contribue à la paix et à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. La Serbie encourage toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à redoubler d'effort pour trouver des solutions durables à toutes les questions ouvertes.

La Serbie est d'avis qu'il faudrait entamer le processus de fermeture du Bureau du Haut-Représentant et d'annulation de ce qu'on appelle les « pouvoirs de Bonn » parce que les représentants légitimement élus de tous les peuples et de toutes les entités sont en mesure et capables d'assumer la responsabilité de gérer en toute indépendance les affaires de l'État et d'engager des processus de réforme.

La Serbie est tout à fait déterminée à continuer d'agir, par voie de coopération avec la Bosnie-Herzégovine et d'autres pays voisins, en faveur de la réconciliation en vue d'instaurer à une stabilité durable dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais adresser mes salutations à S. E. M. valentin Inzko, Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne (UE), et le remercier de son exposé et de son rapport (voir S/2011/682). La Croatie s'associe à la déclaration de l'UE, mais j'aimerais faire une déclaration à titre national aussi.

Historiquement, le processus d'élargissement de l'UE s'est avéré être l'instrument politique le plus efficace pour apporter la paix, la stabilité et la prospérité au continent européen. Aujourd'hui, l'exemple de la Croatie témoigne du fait que la perspective de devenir membre de l'UE et de l'OTAN donne à la vie politique nationale une forte motivation pour trouver la voie à suivre. La seule région qui est encore loin de bénéficier réellement du processus d'élargissement est celle des Balkans occidentaux. La Croatie a constamment plaidé en faveur de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN en tant que cadre idoine pour la stabilisation des pays voisins de l'Europe du Sud-Est. Nous continuerons d'apporter notre appui politique et technique à cet égard à tous les pays de la région, plus particulièrement à la Bosnie-Herzégovine.

Pour la Bosnie-Herzégovine, l'Accord de paix de Dayton a apporté la paix mais pas la stabilité ni la prospérité. Le pays aspire aujourd'hui à un système politique plus fonctionnel. Ce changement doit venir de l'intérieur et ne doit pas être introduit aux dépends de la démocratie. La Bosnie-Herzégovine est un pays composé de deux entités et de trois peuples constitutifs. L'État lui-même ne peut être renforcé que si l'égalité des trois peuples est respectée dans tous les domaines possibles de la vie. Au plus haut niveau politique, cela signifie que les représentants légitimes de chaque peuple – ceux qui obtiennent la majorité des voix de leur peuple – doivent être reconnus comme tels. Notre frustration face à l'inefficacité du système politique de la Bosnie-Herzégovine fait que nous sommes tentés d'oublier ce principe démocratique fondamental, mais comme le Printemps arabe l'a démontré dernièrement,

construire et chérir la démocratie est le seul moyen de progresser dans la recherche de la stabilité à long terme.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à deux problèmes graves concernant la Bosnie-Herzégovine. Le premier c'est l'idée, envisagée dans certaines déclarations, d'un démembrement du pays. La communauté internationale et tous les pays de la région doivent faire clairement comprendre que de telles déclarations sont inadmissibles. Le deuxième problème, c'est la position des Croates en Bosnie-Herzégovine. Comme l'histoire récente l'a montré, ces Croates, qui constituent le moins nombreux des trois peuples – ont de sérieuses difficultés à élire leurs représentants dans le cadre du système en place. Lorsque nous aborderons ce problème, nous ne devrions pas oublier que l'identification des citoyens à leur pays est étroitement liée à son système démocratique. Il nous faut donc veiller à ce que la volonté démocratique des Croates en Bosnie-Herzégovine, en tant que peuple le moins nombreux, soit strictement respectée.

L'attention prioritaire que nous accordons aujourd'hui aux Croates en Bosnie-Herzégovine n'est pas fondée sur l'appartenance ethnique, mais sur notre profonde conviction que l'unité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine dépendent principalement de l'égalité réelle entre Bosniaques, Croates et Serbes. Traiter le plus petit et le plus vulnérable peuple constitutif comme une minorité revient à renoncer à la viabilité et l'unité de la Bosnie-Herzégovine. Dans un pays où la division en deux entités représente un véritable obstacle à l'intégration interne, réduire le nombre de peuples constitutifs – que ce soit de jure ou de facto – pourrait mener au démembrement du pays, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

Au lieu d'une telle approche, nous devrions appuyer le processus démocratique lui-même, en gardant à l'esprit qu'instaurer la démocratie en Bosnie-Herzégovine c'est d'abord garantir l'égalité de droits des trois peuples constitutifs. La démocratie a apporté la stabilité aux pays des Amériques, et elle apportera la stabilité à la Bosnie-Herzégovine, aussi complexe que soit ce processus.

La Croatie est particulièrement impatiente de voir la Bosnie-Herzégovine engager le processus d'intégration à l'UE et à l'OTAN. Nous sommes plus que prêts à faire part de notre expérience unique aux dirigeants et aux institutions de la Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur appartenance ethnique. Nous savons combien ces processus sont exigeants et difficiles et combien un déficit démocratique de quelque type que ce soit peut-être préjudiciable à chaque étape du chemin. Tout doute quant aux avantages que procureront aux trois peuples constitutifs des réformes menées dans l'optique de l'adhésion à l'UE risque d'être fatal au processus. Nous sommes tous d'accord sur le fait que l'état actuel de l'intégration interne n'est pas particulièrement favorable à une adhésion réussie de la Bosnie-Herzégovine à l'UE et à l'OTAN. Cela ne devrait pas être une raison pour abandonner le processus d'adhésion; nous devrions plutôt envisager un processus d'adhésion sur mesure conçu spécialement pour la Bosnie-Herzégovine.

D'aucuns pensent que nous devrions abandonner l'approche dite ethnique et que la Bosnie-Herzégovine ne peut aller de l'avant que si l'appartenance ethnique – c'est-à-dire la nationalité – cède la place à la citoyenneté ordinaire. Cela peut paraître à première vue une solution aux nombreux problèmes de la Bosnie-Herzégovine, mais il n'en est rien. Aussi séduisante que soit l'idée de parvenir ainsi rapidement à un État qui fonctionne, nous ne devons pas oublier que l'appartenance ethnico-nationale est un élément très fort des identités individuelles dans ce pays, et peut-être même plus que dans la plupart des pays européens.

Nous ne devrions pas sous-estimer ou tenir pour dépassées les traditions politiques, juridiques, et constitutionnelles profondes du fédéralisme yougoslave, qui a été fondé sur les droits des peuples constitutifs. Il n'est pas déraisonnable de penser que l'acceptation de la notion de citoyen constitutif passe par l'acceptation préalable de la notion de peuples constitutifs. Esquiver la question de l'identité ethnique et nationale, au lieu de la résoudre, aura tôt fait de nous ramener à la case départ et constituerait un lourd handicap pour le processus d'intégration euro-atlantique.

La Croatie prône donc un processus d'adhésion et d'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN qui lierait, selon des conditions strictes et bien définies, le renforcement des institutions nationales, les pratiques démocratiques et la question de l'économie de marché. Cependant, il faut avant tout procéder à une réforme constitutionnelle qui garantira aux trois peuples que leurs voix dignes de foi seront entendues et respectées. Seul un leadership politique, que ce soit au niveau de l'État, de l'entité ou du canton, responsable devant les trois peuples constitutifs peut conduire la Bosnie-

Herzégovine à un avenir meilleur grâce aux réformes tant attendues.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à midi.